

## **TEXTE FSU-CGT au CA du 18 Novembre : Modalités du Contrôle des connaissances suite à l'arrêté licence du 1er Août 2011.**

Cette « nouvelle licence » n'a rien de novateur, elle ne fait que poursuivre la suppression de tout cadre national des diplômes, entamée par la réforme du LMD : suppression des dénominations nationales, suppression du plafond de 50% de cours magistraux, adoption de domaines de formation restreints aux dénominations des secteurs électoraux des Conseils...

Si l'arrêté généralise des expériences du plan réussite en licence, la question des moyens financiers pour rendre récurrentes ces opérations reste entière.

En réponse aux inquiétudes des étudiants face à l'avenir, cet arrêté veut faire de la licence un diplôme d'insertion professionnelle directe en mettant en avant compétences et stages, préconisés comme la panacée. Ce faisant, il ne fait que succomber à la tentation de transférer une fois de plus la responsabilité du chômage à l'institution universitaire plutôt qu'à la politique économique.

Le calendrier des modifications réglementaires introduites par l'arrêté, avec la mise en conformité **des seules modalités de contrôle des connaissances dès cette année universitaire**, montre bien l'arrière pensée électoraliste de cet arrêté. Aujourd'hui, il nous est donc demandé, après les élus du CEVU, de renoncer à toute la réflexion que nous avons menée ces dernières années sur le contrôle des connaissances en Licence. Les débats qui ont été tenus en ce lieu nous avaient conduit à aménager les modalités du contrôle des connaissances après les avoir vu fonctionner en compensation annuelle non restrictive suite au passage au LMD, dans le double souci de garantir une progression de l'étudiant dans un parcours qui ait du sens au niveau de l'acquisition des savoirs, et de ne pas bloquer inutilement la progression de certains étudiants. L'arrêté Licence balaie complètement cette réflexion, et nous impose des règles, alors même que notre établissement est censé être autonome.

Aussi, pour l'ensemble de ces raisons, les élus FSU-CGT s'abstiendront sur ce vote, et appellent la communauté universitaire, y compris les étudiants, à mettre en avant des revendications plus ambitieuses en terme de diplôme. Alors que le ministère continue de privilégier la logique de la mise en concurrence entre établissements avec ses IDEFI (Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes) derniers nés des « investissements d'avenir », qui ne devraient bénéficier qu'à quelques milliers d'étudiants « chanceux », il s'agit plutôt de défendre un libre accès à l'enseignement supérieur public et de qualité sur l'ensemble du territoire, et la reconnaissance nationale de la valeur des diplômes, seules garanties pour atténuer les inégalités d'origine sociale.